

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA CHAMPAGNE CONLINOISE & DU PAYS DE SILLE
4, rue de Gaucher - 72240 CONLIE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL de COMMUNAUTE

NOMBRE de CONSEILLERS en EXERCICE : 32

NOMBRE de CONSEILLERS PRESENTS : 26

NOMBRE de VOTANTS : 27

L'an deux mil dix-sept, le dix-huit décembre à 20 heures 00, le Conseil de Communauté de Communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé, légalement convoqué le 12 décembre 2017, s'est réuni à la salle de réunion du Pôle Intercommunal en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joël METENIER, Président,

Etaient présents : M. Joël GARENNE, M. Joachim BELLESSORT, Mme Nathalie THIEBAUD, Mme Martine PROVOST, suppléante de Mme Ginette SYBILLE, M. Dominique GENEST, M. Patrice GUYOMARD, M. Sylvain LETOURNEAU, M. Christian DEVAUX, M. Rémy MAUBOUSSIN, Mme Martine COTTIN, M. Jean LEBRETON, M. Jean-Luc VIAU, suppléant de M. Daniel LEFEVRE excusé, Mme Emmanuelle LEFEUVRE, Mme Chantal LEDUC, suppléante de M. Jean-Paul BROCHARD, Mme Nathalie PASQUIER-JENNY, M. Roger COCHET, M. Joël BARRIER, M. Paul MELOT, M. Thierry DUBOIS, suppléant de Mme Françoise LEBRUN excusée, M. Gérard DUPONT, M. Alain HORPIN, M. Joël METENIER, M. Gérard GALPIN, M. Guy BARRIER, M. Eric POISSON, M. Michel BIDON.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés avec pouvoir : Mme Claire PECHABRIER, ayant donné pouvoir à M. Guy BARRIER

Absents excusés avec suppléants : Mme Ginette SYBILLE, M. Daniel LEFEVRE, M. Jean-Paul BROCHARD, Mme Françoise LEBRUN

Absents excusés : M. Vincent HULOT, M. Dominique AMIARD, Mme Sonia MOINET, M. Maurice HAMELIN, Mme Valérie LUNAZZI.

M. Jean-Luc VIAU a été désigné secrétaire de séance

Objet : Tarifs 2018 SPANC - Contrôles des installations d'assainissement non collectif

Considérant la fusion de la communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé au 1^{er} janvier 2017,

Vu l'avenant à la convention d'entente avec la communauté de communes Loué Brûlon Noyen au 1^{er} janvier 2018 intégrant le territoire de l'ex. CCPS dans le cadre des contrôles des installations ANC,

Vu la proposition de la commission « Environnement »,

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de fixer les tarifs des contrôles dans le cadre du SPANC à compter du 1^{er} janvier 2018 comme suit :

	Tarifs
CONTRÔLE DE BON FONCTIONNEMENT	80 €
CONTRÔLE CONCEPTION NEUF REHAB	80 €
CONTRÔLE DE REALISATION NEUF REHAB	90 €
CONTRÔLE CESSION IMMOBILIERE	115 €
CONTRÔLE DE BONNE DECONNEXION	80 €
CONTRE VISITE CONTRÔLE DE CONCEPTION ET DE REALISATION	55 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,